

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Séance du 7 juin 2017

COMMUNE

SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-sept, le sept juin à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir :

Jérôme GALINIER-WARRAIN à Jean-Pierre LECHTEN
Adeline WEBER-GUIBAL à Corinne LEGRAS

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

A été élue secrétaire : Corinne LEGRAS

Absente excusée : Olivia RIVORY

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU
RHONE POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN ENERGIE
CLIMAT**

Rapporteur : Gilbert HENRY

Monsieur le rapporteur expose que la commune de Saint Marc Jaumegarde soucieuse de son environnement et de son budget souhaite engager une démarche volontaire en matière d'économie d'énergie et de développement durable.

Dans ce cadre, elle envisage un programme de rénovation de son réseau d'éclairage public pour permettre le passage en LED d'une grande partie de son Parc.

Il s'agirait de rénover l'éclairage des chemins suivants :

Chemin Poilroux pour	6 737.21 € HT
Chemin du Vallon de Keyrié	17 311.91 € HT
Chemin des Vérans	32 623.81 € HT
Hameau des Bonfillons	23 310.85 € HT
Chemin des Grands Vallons	14 095.93 € HT
RD 10	29 519.33 € HT
Place de la Mairie	111 295.99 € HT

Le coût d'objectif de l'opération a été évalué à **234 895.03 € HT**

Le plan de financement serait le suivant :

- Demande de subvention conseil départemental (60%)	140 937.03 €
- Subvention métropole contrat (20%)	46 979.00 €
- Autofinancement (20%)	46 979.00 €

46 979.00 €
Accusé de réception en préfecture
013-211300959-20170607-2017-53-delib-DE
Date de réception préfecture : 09/06/2017

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

14 voix pour
 voix contre,
 abstention(s)

SOLLICITE l'aide du conseil départemental à hauteur de 140 937.03 €
pour la rénovation de l'éclairage public

AUTORISE monsieur le Maire à signer les conventions avec le Conseil
Départemental

Le Maire,
Régis MARTIN

*Affiché le 8 juin 2017
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux
devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois
à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.*

Accusé de réception en préfecture
013-211300959-20170607-2017-53-delib-DE
Date de réception préfecture : 09/06/2017